

PRÉSIDENCE
DE LA
RÉPUBLIQUE

DISCOURS DE M. LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE
PLAN DE RELANCE DE L'ÉCONOMIE FRANÇAISE

Jeudi 4 décembre 2008

DOUAI



DOSSIER DE PRESSE

SOUS EMBARGO JUSQU'AU PRONONCE DU DISCOURS

Synthèse

1) Depuis 18 mois, les réformes engagées visent à rattraper le retard pris par la France.

- Un investissement insuffisant qui pèse sur la croissance ;
- Un retard de compétitivité qui se traduit par un déficit commercial croissant et l'affaiblissement de nombreuses industries pourtant stratégiques.
- Un retard dans l'adaptation de notre mode de développement qui nous expose à la dépendance énergétique, comme l'a montré l'impact de la hausse des prix de l'énergie sur le pouvoir d'achat au cours des 6 premiers mois de l'année.

2) La crise financière puis économique est aussi une opportunité pour rattraper ce retard.

- La crise financière a imposé que l'Etat agisse vite et fort, avec toute l'Europe, pour éviter la paralysie puis la faillite du système financier. Les mesures nécessaires ont été prises et sont en cours de mise en œuvre. Elles doivent encore être renforcées ;
- La confirmation d'un ralentissement de l'activité à court terme impose de soutenir l'activité et l'emploi par des mesures fortes, mais ciblées et ayant l'impact le plus rapide possible. La relance par l'investissement permet d'atteindre cet objectif pour rattraper notre retard de compétitivité.

3) Le plan de relance traduit cette priorité en faveur de l'investissement.

Deux décisions importantes avaient déjà été prises avant l'annonce du plan de relance :

- La **réforme de la taxe professionnelle**, pour diminuer les coûts de production, en supprimant une charge assise sur la valeur des investissements. L'exonération des investissements réalisés entre octobre 2008 et le 1^{er} janvier 2010 aura un effet immédiat sur l'économie.
- La création du **Fonds stratégique d'investissement**, pour investir dans le développement des entreprises à un moment où les marchés sont défaillants et certaines sociétés plus vulnérables du fait de la forte baisse de la valeur des actifs.

Le plan annoncé aujourd'hui complète ces mesures :

- Augmentation de 4 milliards des **investissements des grandes entreprises publiques** pour moderniser et développer les réseaux dont elles ont la charge dans le domaine ferroviaire, énergétique et des services postaux. Les entreprises publiques en assureront le financement comme c'est le cas aujourd'hui.
- Augmentation de 4 milliards des **investissements directs de l'Etat** dans des domaines stratégiques (développement durable, enseignement supérieur et recherche, industries de défense).

- **Soutien de l'Etat à l'investissement des collectivités locales**, via le remboursement anticipé et définitif du Fonds de compensation de la TVA à celles des collectivités qui accepteront d'investir plus. Ce versement est estimé à 2,5 milliards d'euros.
- Construction ou acquisition de 100 000 logements sociaux ou intermédiaires supplémentaires en 2009 et 2010 (y compris les 30 000 en VEFA annoncés le 1^{er} octobre dernier), et doublement du prêt à taux zéro pour les acquisitions de logement neuf en 2009 pour **soutenir le secteur du logement**, clé pour l'emploi.
- Mise en place d'une "prime à la casse" lors du retrait du marché d'une voiture de plus de 10 ans, pour **soutenir l'industrie automobile**, qui bénéficiera également de mesures structurelles à la condition d'engagements industriels forts.
- **Accélération par l'Etat de 11,5 milliards dus à l'économie**, pour que les entreprises trouvent dans les prochains mois un complément de financement qui leur fait souvent défaut aujourd'hui pour assurer leur trésorerie ou boucler un plan de financement.

Plus d'investissement, c'est plus d'activité, de valeur ajoutée et d'emplois sur notre sol, là où une relance de la consommation se perdrait en grande partie dans les importations.

4) Des politiques de l'emploi renforcées

- Les petites entreprises sont particulièrement fragilisées par la crise car elles n'ont pas toujours les ressources pour faire face aux imprévus. Pour les aider à passer la crise et les encourager à recruter, **toutes les nouvelles embauches que les entreprises de moins de 10 salariés réaliseront l'année prochaine seront aidées pour 2009 à hauteur de l'intégralité des charges patronales au niveau du SMIC.**
- La crise va entraîner dans les mois qui viennent des besoins accrus pour financer les nouvelles politiques actives de l'emploi. Pour y faire face, **une dotation supplémentaire de 500 M€** sera prévue en loi de finances rectificative.

5) Une exigence de justice à l'égard de ceux qui sont les plus fragiles dans la crise.

Le revenu de solidarité active, entré dans notre droit le 1^{er} décembre, commencera à porter ses fruits dès le 1^{er} juin 2009 en offrant une réponse structurelle pour l'emploi et contre la pauvreté. **Une prime exceptionnelle de 200 euros pour ses bénéficiaires permettra d'anticiper le RSA au 1^{er} semestre.** Elle sera versée à près de 4 millions de personnes, en une fois, en avril 2009.

6) Le plan de relance répond aux besoins économiques sans renoncer aux objectifs financiers de l'Etat.

L'impact sur la conjoncture à court terme sera fonction de la rapidité d'exécution du plan. 75% des montants qui seront injectés dans l'économie devraient avoir un effet dès 2009. Ceci sera rendu possible par une puissante **simplification des procédures dans le domaine de la commande publique et de l'urbanisme.**

L'hypothèse centrale évalue l'impact sur la croissance à + 0,8 point de PIB.

7) L'impact sur les finances publiques est maîtrisé et concentré sur 2009

- La programmation des finances publiques sera amendée par une loi de finances rectificative. Les dépenses qui ne sont pas reconductibles pèseront sur les déficits de la seule année 2009 et les investissements accélérés en 2009 et 2010 seront retirés de la programmation des années suivantes ;
- Le plan amplifie l'effort de redéploiement engagé depuis 18 mois consistant à réduire les frais de fonctionnement et d'intervention des administrations afin de dégager des moyens pour les investissements.

En 2009, l'augmentation du déficit devrait être de l'ordre de 0,8 point de PIB. Dès 2010, cet impact sera marginal. Dans ces conditions, l'objectif de déficit en 2012 tel qu'il est présenté dans la loi de programmation des finances publiques est maintenu, voire sera légèrement amélioré.

8) Un effort particulier est engagé pour assurer une exécution exemplaire du plan de relance

- **Un responsable de niveau ministériel sera désigné pour l'exécution de ce plan,** notamment pour ce qui concerne le programme d'investissement.
- **Un budget dédié sera mis en place dans une loi de finances rectificative** qui sera adoptée par le premier Conseil des ministres de l'année 2009. Il pourra ainsi être vérifié que les moyens correspondants sont effectivement engagés et qu'ils n'interfèrent pas avec les opérations courantes des administrations. Les moyens non utilisés seront annulés fin 2010.
- **Les procédures qui allongent les délais d'exécution des programmes et des marchés publics seront aménagées.** Quand ces procédures sont de niveau réglementaire, les nouvelles dispositions seront adoptées début janvier 2009. Celles de niveau législatif seront adoptées dans les mêmes délais que la loi de finances rectificative.

SOMMAIRE

- Synthèse
- Fiche n°1 : Effort exceptionnel de 4 Mds€ pour les investissements de l'Etat
- Fiche n°2 : Effort exceptionnel d'investissement des entreprises publiques
- Fiche n°3 : Soutien à l'investissement des collectivités locales
- Fiche n°4 : Soutien renforcé de l'Etat aux grands projets structurants
- Fiche n°5 : Financement des PME
- Fiche n°6 : Remboursement par l'Etat de dettes sur l'économie
- Fiche n°7 : Mise en place d'un amortissement accéléré des investissements réalisés en 2009
- Fiche n°8 : Augmentation des avances versées sur les marchés publics de l'Etat en 2009
- Fiche n°9 : Soutien à l'activité et à la compétitivité de la filière automobile
- Fiche n°10 : Soutien au logement - effort de construction
- Fiche n°11 : Soutien au logement - rénovation de l'habitat dégradé et lutte contre l'insalubrité
- Fiche n°12 : Simplification des procédures pour accélérer les investissements
- Fiche n°13 : Prime de solidarité active
- Fiche n°14 : Aide à l'embauche en 2009 pour les entreprises de moins de 10 salariés
- Fiche n°15 : Dotation supplémentaire de 500 M€ pour financer les politiques actives de l'emploi
- Fiche n°16 : Mise en œuvre du plan de relance
- Fiche n°17 : Incidence économique et financière du plan de relance

Effort exceptionnel de 4 Mds € pour les investissements de l'Etat

L'ESSENTIEL

- Depuis l'an dernier, **l'Etat a redéfini la programmation pluriannuelle de ses investissements** dans de nombreux domaines : les infrastructures avec le Grenelle de l'Environnement, la défense avec le Livre Blanc, les universités ...
- Face au ralentissement économique, **l'Etat accélère en 2009 la réalisation des grands programmes d'équipement** et la rénovation de son patrimoine.
- L'effort exceptionnel d'investissement de 2009 comportera **également de nouveaux projets**, prêts à être lancés mais qui n'avaient pu être financés jusqu'à présent.

LES CHIFFRES CLES

- **4 Mds€** : le total des **investissements supplémentaires qui seront mobilisés par l'Etat** pour l'essentiel en 2009 ;
- **25,5 Mds€** : le montant des investissements **physiques civils et militaires** initialement prévus pour l'année 2009 ;
- **+ 16%** : le pourcentage d'augmentation des **investissements de l'Etat grâce au plan de relance**.

Comment les investissements supplémentaires de l'Etat ont-ils été ciblés ?

- **Quatre secteurs sont concernés** : les investissements et les équipements structurants, l'enseignement supérieur – recherche, les équipements de défense et de sécurité et le patrimoine.
- **Deux critères** de choix :
 - **Les priorités du gouvernement** en matière d'équipement et de modernisation du pays, comme l'enseignement supérieur – recherche, la Défense et le volet infrastructures du Grenelle de l'Environnement ;
 - **Les domaines où l'effet économique des investissements est maximal en termes d'emploi et d'activité sur l'ensemble du territoire** : le bâtiment et les travaux publics, les industries de défense, l'automobile.
- Une part significative de l'effort supplémentaire d'investissement résultera de **l'accélération des contrats de projets Etat-Région (CPER)**, à hauteur de 400 M€ sur l'année 2009, soit le quart d'une tranche annuelle de CPER. Il s'agira essentiellement de moyens supplémentaires sur les volets ferroviaire (150 M€) et universitaire (200 M€). Ces investissements de l'Etat possèdent, en outre, la particularité de déclencher d'autres investissements, notamment des collectivités locales, avec **un effet de levier** généralement autour de 3.

- Un soin particulier a été apporté à **l'équité territoriale dans la conception de la relance des investissements publics**, afin que chaque territoire de France tire partie de l'effort exceptionnel d'investissement réalisé par l'Etat. Au-delà de l'application générale des politiques d'investissement, les régions marquées par un déficit d'équipements comme la Corse et l'Outre-mer, bénéficieront d'une attention spécifique.

Première priorité : les infrastructures et les équipements structurants

Au total, **1,4 Mds € supplémentaires** seront consacrés l'an prochain aux infrastructures et aux équipements structurants, ce qui comprend les investissements suivants :

- **500 M€ en faveur des infrastructures et équipements durables, dans le cadre du Grenelle de l'Environnement** : au-delà des investissements actuellement en cours comme la ligne à grande vitesse (LGV) Rhin-Rhône, **les travaux de régénération et les aménagements ferroviaires inscrits dans les CPER seront relancés pour un montant de 250 M€**. Ce programme porterait notamment sur :
 - Des travaux de régénération en Midi-Pyrénées (Castres-Mazamet), en Auvergne (Clermont-Le Puy), en PACA (Alpes-Aix-Briançon), en Aquitaine (Pau-Oloron) et en Limousin (Limoges-Guéret) ;
 - Des travaux nécessaires à l'arrivée des TGV en Aquitaine (capacité Bordeaux-Espagne), en Bretagne (Rennes-Brest, Rennes-Quimper) et en Alsace (raccordement court de Mulhouse) ;
 - Des travaux de développement en Rhône-Alpes (sillon Alpin Sud), en PACA (Antibes-Cagnes-Nice et Marseille-Aubagne-Toulon) en Poitou-Charentes (Angoulême-Saintes) et en région Centre (électrification de Bourges-Saincaize) ;
 - La réouverture de la ligne Nantes-Chateaubriant.

Par ailleurs, 70 M€ seront mobilisés pour réaliser les acquisitions foncières et **les travaux préparatoires nécessaires à l'accélération des grands projets majeurs d'infrastructures**, dont la LGV Bretagne-Pays de Loire, la seconde phase du TGV Est, le Canal Seine Nord Europe, etc.

100 M€ seront mobilisés l'an prochain afin de réaliser des travaux d'**entretien fluvial et de reconstruction de barrages** (sur l'Oise et sur la Seine à Chatou notamment) prêts à partir. Sur le volet maritime, 50 M€ de travaux supplémentaires seront également prévus l'an prochain pour remettre à niveau l'**entretien portuaire**.

Enfin, 30 M€ de plus seront consacrés à **l'agriculture durable et à la modernisation des exploitations agricoles**, pour y développer notamment la méthanisation et le recours aux énergies renouvelables.

- **400 M€ seront, par ailleurs, consacrés à de l'entretien routier et à l'accélération de la réalisation des programmes de modernisation des itinéraires routiers (PDMI)**, c'est-à-dire de voies et d'aménagements jugés nécessaires pour des raisons de sécurité ou d'aménagement du territoire.
- **Plus de 200 M€ seront dévolus à la mise en œuvre d'un plan d'équipement rapide, sur l'année 2009, en crèches, en maisons de retraite et en unités nouvelles pour malades difficiles** destinées aux hôpitaux psychiatriques français.
- **250 M€ supplémentaires seront enfin fléchés directement vers des projets d'intérêt général dans les territoires notamment outre-mer** : 100 M€ seront consacrés au fonds

national d'aménagement du territoire (FNADT) afin d'honorer dès l'an prochain la totalité des engagements de l'Etat et pour financer de nouveaux projets.

- 135 M€ seront, par ailleurs, consacrés spécifiquement à l'outre-mer, afin de financer les engagements de l'Etat dans le cadre des contrats de projets et de soutenir des initiatives nouvelles d'investissement (développement durable à la Réunion et en Nouvelle-Calédonie, plan de prévention des séismes aux Antilles, constructions scolaires en Guyane) qui trouveront leur place début 2009 dans le cadre du fonds exceptionnel d'investissement.

Deuxième priorité : l'enseignement supérieur et la recherche

L'enseignement supérieur et la recherche constituent une priorité majeure de l'action gouvernementale. La mission budgétaire « enseignement supérieur et recherche » doit déjà bénéficier d'un concours de 76 Mds € (fonctionnement, rémunérations et investissements confondus) sur les trois années à venir, afin de mener à bien les **grands chantiers**, que sont **l'autonomie des universités**, la **réforme du financement de la recherche** et le **plan Campus**.

Cette priorité bénéficiera l'an prochain d'un nouveau renforcement de ses moyens d'investissement à hauteur de **près de 700 M€**.

Les travaux associés aux différents chantiers universitaires seront accélérés chaque fois que cela sera possible et **les délais liés aux procédures**, notamment **pour le plan Campus, seront réduits au strict minimum**. A ce titre, **75 M€ supplémentaires** seront mobilisés pour réaliser au plus vite toutes les études nécessaires à l'accélération du plan Campus.

Par ailleurs, le plan de relance permettra de :

- **Remettre à niveau l'immobilier universitaire** en termes à la fois de sécurité mais aussi d'accessibilité pour les personnes handicapées, grâce à **170 M€ supplémentaires** pour la seule année 2009 ;
- **Accélérer la mise en œuvre des volets universitaires de CPER** sur des constructions universitaires dans les territoires, l'avancement du chantier majeur du **Campus de Jussieu** et de nouvelles constructions de **logements étudiants, en mobilisant au total 260 M€**.
- **Renforcer les moyens** d'investissement sur plusieurs **grands équipements de recherche** (synchrotron Soleil, ITER, CEA, CNRS notamment) et sur la flotte française de recherche, **à hauteur de 46 M€** ;
- Développer la **recherche dans les bureaux d'études et les centres de recherche français sur les technologies de défense**, grâce à une dotation complémentaire de **180 M€**. Cet effort renforcera la compétitivité de nos entreprises dans des secteurs clés pour l'exportation comme l'aéronautique, l'électronique, la sécurité des systèmes d'information et les matériaux innovants. Il permettra de consolider l'activité des bureaux d'études et leurs emplois à forte valeur ajoutée, tout en constituant des investissements d'avenir susceptibles de retombées dans le secteur civil.

Troisième priorité : les équipements de défense et de sécurité

Le Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale a permis de redéfinir le modèle militaire de notre pays et de réviser en profondeur la programmation de nos équipements de défense, ce que traduira prochainement le projet de loi de programmation militaire.

En cohérence totale avec ces travaux, le plan de relance proposera de **consacrer 1,4 Mds € de crédits d'investissement supplémentaires** (35% des moyens dédiés à la relance par l'investissement) **à l'accélération de la mise en œuvre de nos programmes d'armement**. La répartition détaillée des investissements supplémentaires sera précisée ultérieurement.

Enfin, s'agissant de **l'équipement des forces de sécurité intérieure** (Police nationale et Gendarmerie), leur équipement en véhicules modernes, plus propres et moins consommateurs en énergie sera accéléré, grâce à la mobilisation de **100 M€ supplémentaires**.

Quatrième priorité : le patrimoine de l'Etat

L'accroissement des moyens d'investissement de l'Etat, au titre de l'année 2009, permettra la **relance des travaux d'entretien et de rénovation de l'ensemble du patrimoine de l'Etat**. Près de **650 M€** seront consacrés à un nombre important d'opérations sur le territoire, dont les retombées économiques seront immédiates :

- **100 M€ supplémentaires seront alloués à la Culture et au patrimoine historique**, à la fois à des travaux prévus sur quelques grands établissements culturels (MUCEM, Archives nationales, Versailles, etc.) et à plus de 150 opérations de rénovation sur des monuments historiques situés dans chaque région de France. Par rapport aux crédits prévus en 2009 sur le budget d'investissement du ministère de la Culture, le plan de relance se traduira par une majoration voisine de **+25%**. La totalité de ces opérations s'adresseront à des artisans et des entreprises locales spécialisées du bâtiment.
- **80 M€ pour le ministère de la Justice**, afin de conduire les travaux de rénovation nécessaires (55 M€) sur les prisons, les maisons d'arrêt et les palais de justice, mais aussi pour accélérer le programme triennale visant à la création de 1 700 places de quartiers de court séjour sur les trois années à venir.
- **245 M€ au titre de l'immobilier de la Défense en accompagnement des restructurations militaires**. Le ministère de la défense est le premier gestionnaire immobilier de l'Etat. Son parc immobilier va connaître un bouleversement de grande ampleur lié à la réorganisation des implantations militaires. Ces dépenses représentent des chantiers confiés à des PME de proximité dans tous les domaines du bâtiment et des travaux publics (toiture, plomberie, électricité, peinture...). Ce plan inclut notamment l'entretien et la remise aux normes des sites militaires à hauteur de 50 M€, l'accélération d'opérations immobilières en cours, à hauteur de 140 M€ mais aussi le financement du plan de mise aux normes relatif au Grenelle de l'environnement pour 35 M€, et des opérations de dépollution pour 10 M€.
- **220 M€ de dotation exceptionnelle sur un programme « Etat exemplaire »** permettant à l'Etat de conduire des opérations exemplaires, sur l'ensemble de son patrimoine, en matière de rénovation thermique ou d'accessibilité pour les personnes handicapées. Ce fonds sera ouvert à l'ensemble des ministères, à l'exception de l'Enseignement Supérieur – Recherche dont les crédits ouverts par le plan de relance prévoiront déjà les moyens nécessaires au développement de l'accessibilité.

Afin de poursuivre la réhabilitation des friches industrielles et urbaines, 20 M€ seront mobilisés, via l'ADEME, pour des opérations de dépollutions prêtes à être réalisées au cours de l'année 2009.

Tableau récapitulatif

Priorités	Mds d'€	Description sommaire
1. Infrastructures - équipements structurants	1,4	
<i>Dont routes</i>	<i>0,4</i>	<i>Entretien et accélération des routes prévues</i>
<i>Dont infrastructures du Grenelle de l'Environnement</i>	<i>0,5</i>	<i>Régénération ferroviaire, entretien fluvial et portuaire, accélération de nouvelles LGV</i>
<i>Dont crèches, maisons de retraite, hôpitaux</i>	<i>0,2</i>	<i>Accélération des constructions en 2009</i>
<i>Dont Outremer</i>	<i>0,2</i>	<i>Fonds exceptionnel d'investissement pour l'outre-mer</i>
2. Recherche et enseignement supérieur	0,7	Recherche, constructions universitaires
3. Equipements de défense et de sécurité	1,4	Accélération des programmes d'équipement
4. Patrimoine	0,6	
<i>Dont fonds « Etat exemplaire »</i>	<i>0,2</i>	<i>Rénovation énergétique et entretien des bâtiments de l'Etat, adaptation aux personnes handicapées</i>
<i>Dont patrimoine historique</i>	<i>0,1</i>	<i>Rénovation des monuments historiques</i>
Total	4,0	

Effort exceptionnel d'investissement des entreprises publiques

L'ESSENTIEL

- **Tous les grands services publics nationaux vont intensifier leur effort d'investissement en 2009**, à contre-courant de la conjoncture internationale, afin de relancer l'économie.
- Ces investissements seront **réalisés en France et créeront de l'activité en 2009**. Ils prépareront l'avenir, amélioreront la qualité de service et la compétitivité de ces entreprises.
- **Les entreprises financeront elles-mêmes ces investissements** car grâce à leurs ressources propres et aux nouvelles ressources qu'ils leur procureront.

LES CHIFFRES CLES

- Les entreprises augmenteront donc leur effort cumulé d'investissement de **4 Mds€** par rapport à 2008, soit une **hausse de 35%** de leur effort

En quoi consisteront ces investissements ?

EDF investira 2,5 Md€ de plus qu'en 2008. L'essentiel sera investi dans la production, dont en particulier 300 M€ dans les énergies renouvelables et 300 M€ dans les DOM. Le reste sera investi dans le réseau de transport et le réseau de distribution, ou dans l'outil industriel français pour répondre aux demandes à l'international.

GDF Suez investira 200 M€ additionnels dans ses activités de transport et de distribution de gaz en France.

La **RATP** investira 450 M€ additionnels pour renouveler et compléter son matériel roulant, améliorer l'accessibilité de ses stations, les rénover et les moderniser.

La **SNCF** prévoit une hausse de 300 M€ de ses investissements par rapport à un effort 2008 déjà très élevé. Cet effort se portera sur le matériel roulant, l'accélération des investissements de rénovation et de modernisation des gares, les économies d'énergie, et les systèmes d'information.

La Poste investira 600 M€ additionnels, essentiellement dans l'amélioration de l'accueil dans les bureaux de poste mais aussi dans la rénovation énergétique de ses bâtiments.

Soutien à l'investissement des collectivités locales

Le budget 2009 prévoit déjà un soutien important à l'investissement des collectivités locales, qui représente 72% de l'investissement public

- **Le principal instrument de l'Etat en matière de soutien à l'investissement des collectivités locales est le fonds de compensation de la TVA (FCTVA)**, qui reverse, avec deux ans de décalage, 15,482% des investissements à chaque collectivité. Pour les intercommunalités, les versements interviennent l'année même.
- **Dans le budget 2009, le FCTVA est prévu à près de 5,9 Mds d'€, en progression de près de 13%**. Cette dotation abonde sur la section d'investissement des collectivités.

Pour soutenir les investissements des collectivités locales, une avance sur le versement du FCTVA sera mise en place

- Elle concernera le FCTVA dû au titre des investissements réalisés en 2009.
- **Cette mesure sera soumise à contractualisation avec le Préfet et conditionnée à l'effort d'investissement des collectivités en 2009**. L'Etat veillera ainsi à ce que cette ressource supplémentaire soutienne l'activité au cours de l'année 2009.
- **2,5 Mds d'€** pourraient être mobilisés au titre de cette mesure.
- **Ses modalités seront discutées avec les représentants des collectivités locales lors d'une prochaine conférence nationale des exécutifs**.

Modalités de mise en œuvre

- **L'anticipation du versement du FCTVA sera prévue par la loi de finances rectificative en janvier prochain.**

Soutien renforcé de l'Etat aux grands projets structurants

L'ESSENTIEL

- La réalisation d'un nombre important de grands projets s'effectue aujourd'hui dans le cadre de **partenariat public-privé (PPP)**, de **concessions** ou de **d'appels à projets** auxquels répondent des investisseurs privés.
- **Dans le contexte financier actuel**, ces investisseurs rencontrent des difficultés croissantes à mobiliser rapidement les moyens financiers et bancaires nécessaires au dépôt de leur candidature.
- Afin de permettre à de grands projets structurants de démarrer normalement en 2009 et 2010, **les pouvoirs publics ont décidé d'apporter un soutien spécifique à ces grands projets** :
 - La Caisse des Dépôts et Consignation a réservé une enveloppe de 8 Mds € sur les fonds d'épargne, destinée à être prêtée, au côté des banques, aux sociétés porteuses de projet et aux collectivités locales qui cofinancent les projets ;
 - Au cas par cas, **l'Etat pourra, enfin, intervenir pour garantir partiellement les emprunts des grands projets sous un plafond maximum de 8 Mds€**, afin que ceux-ci puissent trouver plus facilement des financeurs et payer un taux d'intérêt moins élevé.

LES CHIFFRES CLES

- **20 Mds€** : le montant global des **investissements à moyen terme liés aux grands projets en PPP et en concession dont le financement doit être sécurisé** ;
- **8 Mds€** : le plafond maximum de garantie accordée par l'Etat à la dette des sociétés porteuses de projets ;
- **8 Mds€** : le montant maximum des cofinancements apportés sur les fonds d'épargne gérés par la CDC.

De nombreux grands projets doivent être lancés prochainement

- **Des investissements privés considérables sont attendus à court et moyen terme dans les transports, l'immobilier et les énergies renouvelables** :
 - **Plusieurs appels à concessions sont prêts** dans le domaine routier et ferroviaire avec notamment la LGV Sud Europe Atlantique (Tours-Bordeaux) d'un montant voisin de 7 Mds€ ;
 - **Certains partenariats public-privé (PPP) sont désormais très avancés**. A court et moyen terme, plusieurs opérations de tailles diverses se profilent, comme la LGV

Bretagne-Pays de Loire le Canal Seine Nord Europe, le plan Campus, ou la réfection de barrages / équipements en microcentrales de VNF.

Au total, **le besoin de financement des PPP et des concessions attendues excèdent les 15 milliards d'euros sur les toutes prochaines années.**

Le contexte financier actuel menace l'aboutissement de certains grands projets

La crise financière risque d'aboutir à un sérieux blocage du montage des PPP et des concessions, dans la mesure où les projets en cours d'attribution ont été évalués et sélectionnés sur des bases de conditions de financement qui ont brutalement changé.

Sont plus particulièrement concernés les projets en fin de dialogue compétitif approchant du stade de la remise d'une offre finale engageante par les candidats et surtout les projets dont l'appel public à concurrence est programmé prochainement.

Le recours au PPP et à la concession reste une formule intéressante pour accompagner l'effort public d'investissement. Même s'il s'agit de projets encore en phase « amont », la remise en cause de leurs délais irait à l'encontre des objectifs d'investissement de l'Etat, poursuivis tant au travers du Grenelle de l'Environnement que dans le plan de relance d'aujourd'hui.

L'engagement de l'Etat pour permettre la réalisation des grands projets

Il est proposé de mettre en place un mécanisme permettant de débloquer les financements prévus : l'Etat pourra, en fonction d'une analyse au cas par cas des projets, apporter une garantie à la dette émise par la société porteuse du projet. Cette garantie sera partielle et les financeurs garderont en tout état de cause une partie significative du risque de financement du projet, mais ce risque sera réduit. Cela permettra aux banques de prêter des montants supérieurs et de demander des taux d'intérêt moins élevés.

Le Gouvernement proposera au Parlement de lui ouvrir la possibilité d'accorder ce type de garanties jusqu'à concurrence de 8 milliards d'euros en 2009.

L'appui apporté par les fonds d'épargne au financement des grands projets

Les fonds d'épargne (livret A et livret de développement durable) placés sous la gestion de la Caisse des Dépôts pourront être utilisés pour des prêts au financement de ces projets. Ces prêts seront accordés soit aux sociétés porteuses du projet, soit aux collectivités locales qui versent des subventions d'investissement, par exemple sur les lignes à grande vitesse.

Financement des PME

Point d'avancement sur le plan PME du 4 octobre

- Les mesures en faveur du financement des PME annoncées le 4 octobre dernier concernent au total **22 Mds€** de prêts dont 5 Mds€ garantis ou à réaliser par OSEO. Ce plan, complété par le dispositif de médiation du crédit et par un nouveau mécanisme d'assurance crédit publique et à court terme par un mécanisme d'affacturage pour les TPE, constitue une première réponse aux besoins de financement des entreprises.

Mesures complémentaires

- Les demandes des entreprises restent très fortes. Il est donc proposé de **compléter le plan PME à hauteur de 4 Mds€ de prêts**, au travers d'un nouveau renforcement des interventions d'OSEO et d'augmenter les interventions à destination des artisans et des activités de proximité :
 - **doublément du fonds de garantie d'OSEO** destiné à garantir la consolidation sur moyen et long terme des prêts à court terme aux PME (2 Md€ de prêts contre 1 Md€ prévu pour l'instant) ;
 - **mise en place d'une garantie OSEO ciblée sur les financements bancaires à court terme** (2 Mds€ de prêts) ;
 - **extension des interventions d'OSEO à des entreprises de taille intermédiaire** : dans l'attente d'un assouplissement des règles européennes annoncée par la Commission dans sa communication du 26 novembre, la garantie OSEO au seuil permet déjà de couvrir jusqu'à 80% des prêts d'un montant maximum de 1,5 M€ par entreprise, quelle que soit la taille de l'entreprise ;
 - **augmentation des capacités d'intervention de la société de caution mutuelle de l'artisanat et des activités de proximité**, en complément des interventions d'OSEO.

Impact/coût

- **200 M€ de dotations budgétaires pour 4 milliards de prêts complémentaires.**
- **25 M€ de fonds propres apportés à la SIAGI pour garantir 120 M€ supplémentaires en 2009 et encore 110 M€ de plus en 2010 à l'attention des petits artisans et commerçants.**

Bilan au 1er décembre des mesures prises en application du plan de soutien aux PME (octobre 2008)

	Mesure	Mise en œuvre	Effets
Plan PME du 2 octobre	2 Md€ garantie classique	Souscription immédiate	Prévisionnel 2008 : +600 M€ (soit 6,6 Md€)
	1 Md€ fonds de renforcement de trésorerie des PME	Convention signée le 23 octobre Commercialisation effective à cette date	Prévision 2008 : + 100 M€ pour 700 PME
	2 Md€ cofinancement classique	Souscription immédiate Lettre du Ministre à la CDC signée le 2 décembre Première tranche de refinancement immédiat de 500 M€, puis tranche de 500 M€ tous les 6 mois	Prévision 2008 : + 200 M€ de nouveaux prêts
	17 Md€ épargne réglementée	7,5 Md€ transférés le 15 octobre 9,3 Md€ transférés le 21 octobre Convention sur l'emploi du LEP signée le 21 octobre	Observatoire du crédit publié le 8 décembre
Autres	Assurance-crédit	Discours du Président de la République du 23 octobre Dispositif annoncé le 27 novembre	Opérationnel le 8 décembre
Accompagnement	Parrain PME	Circulaire du Ministre du 8 octobre	Au 21 novembre : 1 500 entreprises contactées
	Numéro Azur OSEO	Ouvert depuis le 9 octobre	Au 2 décembre : 16 000 appels (sur numéro dédié et directs), environ la moitié pour des informations
	Suivi départemental	Circulaire du Premier Ministre du 22 octobre Réunions des commissions départementales	Synthèses régionales remontées le 21 novembre
	Médiateur du crédit	Discours du Président de la République du 23 octobre Présentation du dispositif le 7 novembre Ouverture du site internet le 14 novembre	Au 28 novembre : - 1 500 demandes d'intervention reçues - 690 dossiers en cours d'examen - 345 dossiers clôturés - taux de médiation réussie de 55 %

Remboursement par l'Etat de dettes sur l'économie

Dans la conjoncture actuelle, le remboursement immédiat par l'Etat des dettes qu'il doit aux acteurs économiques est essentiel

- **Ces sommes seront versées à un moment où l'accès au financement des entreprises est rendu plus difficile par la crise financière.**
- Les ressources de trésorerie prennent donc une importance particulière car l'argent qui est ainsi remboursé de manière anticipée peut être celui qui permet un investissement ou évite la faillite de l'entreprise.
- Ces mesures sont neutres pour les finances publiques à moyen terme.

Les dettes de l'Etat en matière de crédit impôt recherche (CIR) seront apurées en 2009

- Actuellement, les entreprises qui bénéficient d'un crédit impôt recherche du fait de leur investissement dans la recherche et qui ne peuvent pas l'imputer sur leur bénéfice parce qu'il est trop faible ou inexistant ne sont remboursées qu'avec un décalage de trois ans (à l'exception des jeunes entreprises innovantes et des « gazelles »).
- **Le crédit d'impôt recherche dû au titre des années antérieures sera intégralement restitué dès le début 2009, ce qui représente 3,8 Mds d'€.**
- **Ce remboursement concernera en priorité les entreprises déficitaires ou faiblement bénéficiaires qui ont une activité de recherche.** Concrètement, il bénéficiera à près de 5 000 entreprises, dont plus de 90% de PME, appartenant notamment aux secteurs des services et de l'industrie.

Les reports en arrière de déficits d'impôt sur les sociétés seront remboursés par anticipation en 2009

- **Actuellement, les entreprises peuvent imputer leurs déficits sur leurs bénéfices des trois années** antérieures pour lisser leur imposition sur les bénéfices. Néanmoins, la créance qui en naît pour l'Etat n'est remboursable qu'au terme d'un délai de 5 années.
- **En 2009, l'Etat remboursera aux entreprises l'ensemble des créances que détiennent les entreprises à ce titre, soit 1,8 Mds d'€.**
- **Les entreprises concernées, au nombre d'environ 16 000, sont en quasi-totalité des PME. Il s'agit par construction d'entreprises qui, après avoir réalisé des bénéfices au titre desquels elles ont payé l'impôt, sont devenues déficitaires.** Cette mesure de trésorerie améliorera donc la situation financière des entreprises touchées par un ralentissement de leur activité.

Les excédents d'acomptes d'impôt sur les sociétés seront remboursés plus rapidement en 2009

- Les entreprises ont déjà la faculté de limiter leurs acomptes d'IS. Lorsqu'elles s'aperçoivent qu'elles ont néanmoins versé plus qu'elles ne devaient, le trop perçu leur est remboursé au mois d'avril, au moment de leur déclaration d'IS.
- **A titre exceptionnel en 2009, ce versement pourra être demandé dès le mois de janvier au lieu du mois d'avril.**
- **L'an dernier, ces excédents s'élevaient à 4 Mds d'€ environ.** Compte tenu du ralentissement de fin d'année 2008, ils pourraient être supérieurs cette année.
- Néanmoins, s'agissant d'une mesure qui n'a pas d'effet budgétaire, **elle n'est pas comptabilisée dans le chiffrage total du plan.**

Mensualisation du remboursement de la TVA

- Lorsqu'elles ont facturé moins de TVA qu'elles n'en ont collecté, les entreprises ont une créance sur le Trésor qui est remboursable. Ce remboursement est en principe annuel. Par dérogation (qui concerne néanmoins plus de la moitié des cas), il peut être trimestriel.
- **Cette règle du trimestre créditeur pèse sur la trésorerie des entreprises. Elle sera modifiée au profit d'une règle du mois créditeur, qui sera ouverte sur option à toutes les entreprises soumises au régime normal d'imposition.**
- **Les entreprises créditrices bénéficieront donc dès le 1^{er} trimestre 2009 d'un effet de trésorerie positif estimé à 3,6 Mds d'€.** Sont concernées plus de 82 000 entreprises dont 81 000 PME appartenant notamment aux secteurs de l'industrie, des services, de l'agro-alimentaire et de l'immobilier.
- **Cette mesure sera pérenne pour ne pas engendrer de complexité pour les entreprises, mais n'engendrera un surcoût pour les finances publiques qu'en 2009.**

Paiement des dettes de l'Etat envers les fournisseurs dans le secteur de la Défense

- **Pour faire face aux difficultés de trésorerie que connaissent les PME, l'Etat paiera dès le début de l'année l'intégralité des sommes dues par ministère de la Défense aux petites et moyennes entreprises.** Cette accélération des paiements représentera un coût de **500 M€** en 2009. S'agissant d'entreprises innovantes la plupart du temps, ce paiement leur permettra de continuer leur effort de recherche.

Modalités de mise en œuvre

- Les mesures concernant le crédit impôt recherche et les reports déficitaires d'impôt sur les sociétés seront présentées au Parlement dans le cadre du collectif budgétaire

de fin d'année ou de la loi de finances rectificative présentée en janvier au Parlement.

- L'anticipation du remboursement des excédents sur les acomptes d'impôts sur les sociétés fera l'objet d'une instruction du Ministre du Budget.
- La mensualisation du remboursement de la TVA fera l'objet d'un décret en Conseil d'Etat qui sera adopté avant la fin de l'année.
- Le paiement immédiat des sommes dues aux PME par le ministère de la Défense sera assuré par une autorisation de consommation de crédits reportés au-delà de la loi de finances initiales.

Mise en place d'un amortissement accéléré des investissements réalisés en 2009

Un amortissement accéléré incitera les entreprises à investir en 2009

- L'amortissement dégressif, destiné d'abord aux entreprises industrielles, a été étendu aux entreprises commerciales possédant des immobilisations de type industriel.
- **Les coefficients d'amortissement dégressif actuels seront augmentés d'un demi-point.** Ainsi, le coefficient sera porté à 1.75 pour les biens dont la durée normale d'utilisation est de trois ou quatre ans (matériels informatiques par exemple), 2.25 pour les biens dont la durée normale d'utilisation s'élève à cinq ou six ans et 2.75 pour les biens dont la durée d'utilisation excède six ans (matériels et outillages industriels, matériels de transport, immeubles hôteliers...).
- S'agissant d'une mesure visant à accélérer l'amortissement de certains biens, **son coût n'est pas définitif pour l'Etat mais constitutif d'une simple avance de trésorerie, qui contribuera au besoin en fonds de roulement des entreprises.**
- Cette mesure présente un coût de 660 M€ en 2010 et de 800 M€ en 2011.

Modalités de mise en œuvre

- Cette mesure sera votée dans le cadre du collectif budgétaire de fin d'année ou de la loi de finances rectificative présentée en janvier 2009.

Augmentation des avances versées sur les marchés publics de l'Etat en 2009

L'augmentation du taux d'avance versé aux fournisseurs permettra d'améliorer leur trésorerie

- Sur les marchés publics, une avance minimale de 5% est due lorsque le marché dépasse 50 000 € et 2 mois. Elle est en général plafonnée à 30%.
- **A titre exceptionnel en 2009, instruction sera donnée à tous les services de l'Etat de prévoir obligatoirement une avance de 20%, et ce sur tous les marchés supérieurs à 20 000 €.**
- S'agissant d'une mesure visant à accélérer le paiement de sommes dues, son coût ne sera pas définitif pour l'Etat mais constitutif d'une simple avance de trésorerie, qui contribuera au besoin en fonds de roulement des entreprises.
- **Le coût de cette mesure en 2009 est évalué à 1 Mds d'€**, qui anticipera les versements prévus les années suivantes.

Modalités de mise en œuvre

- Une instruction du Premier Ministre à l'ensemble des ordonnateurs pour rendre le respect de cette règle impérative sera adressée avant la fin de l'année.

Soutien à l'activité et à la compétitivité de la filière automobile

L'ESSENTIEL

- La crise se concentre sur le secteur automobile, victime d'une chute brutale des ventes depuis l'été 2008 sur les marchés européens voisins, avec des baisses de 20 à 30 % des ventes, et d'un marché français qui commence à baisser aussi : les immatriculations ont reculé de 14 % en novembre.
- Il faut réagir par des mesures de soutien à l'activité (prime à la casse et refinancement du crédit automobile) et par des mesures structurelles de renforcement de la compétitivité de la filière (grâce à un fonds d'investissement).
- Ces mesures s'ajoutent au plan global de soutien aux véhicules décarbonés lancé par le Président de la République au Mondial de l'Automobile le 9 octobre, aux mesures transversales très fortes prises pour l'industrie et qui soutiennent particulièrement l'automobile : le triplement du Crédit Impôt Recherche, l'exonération totale de taxe professionnelle des investissements faits jusqu'au 31 décembre 2009 et pour les sous-traitants, la réduction des délais de paiement, et aux autres mesures du plan de soutien à l'économie (remboursement anticipé de la TVA et du CIR).

LES CHIFFRES CLES

- **300 M€** : le montant de départ du fonds d'investissement qui sera créé par les constructeurs et le fonds stratégique d'investissement pour investir dans la restructuration du secteur automobile.
- **1000 €** : le montant de la prime qui sera versé pour toute mise à la casse d'un véhicule âgé de plus de 10 ans assortie du rachat d'un véhicule propre.
- **1 Md€** : la facilité de refinancement offerte pour le crédit achat automobile.

Le soutien à la filière automobile consistera à agir à la fois sur la demande de véhicules, pour éviter l'engorgement du marché dû aux stocks et à l'attentisme des consommateurs, et sur la restructuration durable de la filière, en particulier la sous-traitance, pour la rendre plus compétitive, plus résistante à la conjoncture et plus innovante.

Une prime au remplacement des véhicules anciens pour maintenir le renouvellement du parc et réduire les émissions de CO₂

A compter du 4 décembre et jusqu'à fin 2009, un dispositif de soutien au remplacement des véhicules anciens sera mise en place :

- **une prime de 1 000 € sera accordée pour l'achat d'un véhicule particulier neuf émettant moins de 160 g de CO₂ (inclus), accompagné de la mise à la casse d'un véhicule de plus de 10 ans ;**
- **une prime de 1 000 € sera accordée pour l'acquisition par un professionnel d'un véhicule utilitaire léger neuf (VUL), accompagnée de la mise à la casse d'un véhicule de plus de 10 ans.**

Cette mesure vient compléter le dispositif de bonus, opérationnel depuis le 1^{er} janvier et de superbonus pour mise à la casse. Il augmente le montant de ce dernier de 300 à 1000 €, l'étend aux véhicules utilitaires et au rachat de véhicules émettant moins de 160 grammes de CO₂, contre 130 grammes dans le dispositif actuel. Le montant total de la prime pourra ainsi atteindre jusqu'à 2 000 € (cas de l'acquisition d'un véhicule émettant moins de 100 g de CO₂). **Cette mesure aura également un effet direct sur l'environnement, notamment sur les émissions de CO₂ et les polluants locaux (dans le cas des utilitaires).**

Le coût estimé de ce dispositif est d'environ 220 M€.

Un soutien au crédit automobile

70 % des voitures en Europe sont vendues à crédit. Le crédit automobile est essentiel au bon fonctionnement du marché car la voiture est pour un ménage un investissement important. **La situation des marchés financiers affecte gravement cette activité.**

Le plan bancaire du Gouvernement a permis de soutenir l'activité de crédit des banques, mais les filiales bancaires des constructeurs automobiles souffrent particulièrement car elles n'ont pas de dépôts et ne se financent que sur les marchés. Or elles financent plus du tiers des achats de véhicules.

Pour éviter l'effondrement de cette activité essentielle, **les filiales bancaires des constructeurs auront accès à 1 Md€ de refinancements accordés dans les mêmes conditions qu'aux réseaux bancaires : ce n'est pas une subvention de l'État mais un prêt assorti d'un taux d'intérêt de 3,75 %.**

Une politique industrielle pour structurer durablement la filière

Au-delà de la crise **il est essentiel d'assurer durablement la compétitivité de la filière automobile française.** La France a deux grands constructeurs de rang mondial, Renault et PSA, et plusieurs constructeurs étrangers ont implanté en France des unités de production. Mais l'essentiel de la valeur ajoutée d'un véhicule est réalisé en amont de l'assemblage, dans la filière de sous-traitance. **Or les fournisseurs français souffrent d'un manque de rentabilité, donc d'investissements et d'innovation, ce qui les place ensuite en position de faiblesse et réduit en retour leurs marges et leur rentabilité.**

Il est donc nécessaire de mener une politique spécifique pour structurer la filière et faire émerger des fournisseurs plus grands, plus forts, capables de nouer des partenariats durables avec les constructeurs, en particulier sur l'innovation. Le secrétaire d'Etat chargé de l'industrie, Luc Chatel, pilotera cette politique et créera une équipe spécialement dédiée à cette mission. Elle aura pour but d'inverser la tendance à l'érosion de la production automobile sur le sol français et à refaire de la France un pays exportateur net dans ce secteur.

Dans le cadre de cette ambition, les grands acteurs de la filière, en premier lieu Renault et PSA, ont décidé de mettre en place un fonds d'investissement sectoriel qu'abondera aussi le fonds stratégique d'investissement en tant qu'investisseur minoritaire. Ce fonds dont les capitaux seront majoritairement privés, mènera une politique d'investissement centré sur la consolidation de la sous-traitance automobile en France. Il sélectionnera des projets d'entreprise solides donc rentables, même si ce n'est qu'à moyen terme. Les constructeurs mettront initialement chacun 100 M€ dans ce fonds, ainsi que le fonds stratégique d'investissement. Cette somme de 300 M€ pourra être complétée par la participation d'autres acteurs privés, notamment les grands sous-traitants de premier rang.

Le fonds investira sous forme de fonds propres ou de quasi fonds propres dans des équipementiers de la filière automobile, stratégiques pour les grands clients et rentables à moyen terme. Il les mettra en position d'être des fédérateurs dans le cadre des consolidations qui devront s'opérer dans les prochaines années ou de se développer fortement sur la base de la maîtrise de savoir-faire de haute technologie. **Le Fonds contribuera ainsi à l'émergence de leaders européens ou mondiaux du secteur.**

Avec le même objectif de structuration et de consolidation de la filière, 1000 diagnostics et des accompagnements stratégiques approfondis seront proposés aux sous-traitants et fournisseurs de la filière automobile.

Enfin, la formation des salariés de la filière automobile et la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences sont essentielles. 150 M€ seront mobilisés dans le cadre de la charte automobile signés par l'Etat avec les constructeurs, les équipementiers, les branches professionnelles et les organisations syndicales en juillet dernier.

La mise en œuvre résolue des mesures stratégiques déjà décidées pour le secteur

Le Président de la République a annoncé le 9 octobre un plan pour faire entrer la France dans l'ère du véhicule décarboné, c'est-à-dire des véhicules dont la motorisation repose en totalité ou en partie sur l'électricité, avec rechargement sur le réseau. C'est un véritable changement de société qui implique les constructeurs mais aussi un changement profond dans la manière d'utiliser la voiture et d'y adapter l'espace public et privé.

Ce plan comprend :

- **un plan de soutien de 400 M€ à la R&D ;**
- **la pérennisation du bonus de 5 000 € sur les 100 000 premiers véhicules décarbonés vendus en France et son extension aux véhicules utilitaires légers, soit un soutien de 500 M€ à l'achat de ces véhicules ;**

- **un plan d'investissement global dans les réseaux, à domicile, dans les espaces publics et sur la voie publique, impliquant les distributeurs d'électricité, les collectivités, les gestionnaires d'espace public** (parkings concédés ou surfaces commerciales) ; ce plan d'investissement, qui peut atteindre des dizaines de milliards d'euros, sera préparé par un comité réunissant tous ces acteurs, les constructeurs et la filière automobile, placé sous l'égide du ministère du développement durable.

Par ailleurs, la filière automobile bénéficie massivement du triplement du crédit d'impôt recherche car elle est la plus importante en termes d'innovation. Elle profitera aussi pleinement de la réforme de la taxe professionnelle et de l'exonération définitive de TP sur tous les investissements faits avant le 31 décembre 2009.

Soutien au logement – effort de construction

L'ESSENTIEL

- La conjoncture immobilière est déprimée par la baisse des ventes de logements due à la hausse récente des prix et au renchérissement du crédit.
- La baisse des prix de l'immobilier va re-solvabiliser les ménages. Mais, en attendant elle risque d'entraîner un ralentissement de la construction de logements et de peser sur l'emploi dans le secteur du bâtiment.
- **Pour soutenir de manière exceptionnelle la construction de logements et l'activité du bâtiment, sans empêcher l'ajustement des prix, 4 grandes mesures vont être prises :**
 - Un programme de 100 000 logements supplémentaires, dont 30 000 logements sociaux et très sociaux et 40 000 logements intermédiaires. Ce programme inclut l'acquisition à des promoteurs (VEFA) de 30 000 logements, annoncée le 1^{er} octobre par le Président de la République.
 - L'accélération du programme national de rénovation urbaine dans les banlieues.
 - Le doublement du prêt à 0% (prêt à taux zéro) en 2009 pour l'achat de logements neufs pour les primo-accédants.
 - Une aide supplémentaire et exceptionnelle de l'Etat pour l'accession sociale à la propriété à travers le Pass-Foncier pour 30 000 ménages.

LES CHIFFRES CLES

- **1,4 Md€ d'aides : 0,6 Md€** pour le doublement du prêt à 0% pour l'achat de logements neufs en 2009 ; **0,6 Md€** pour la construction de logements sociaux ; **50 M€** : pour l'accession à la propriété ; **0,2 Md€** : accélération du programme de rénovation urbaine (ANRU).
- **230 000** : le nombre de logements neufs aidés.
-
-

Pourquoi des mesures de soutien au secteur du logement ?

- La conjoncture immobilière est déprimée par la baisse des ventes de logements. Celle-ci est due à **la hausse récente des prix** qui ont doublé entre 1998 et 2007 et qui ont atteint leur plus haut niveau par rapport au revenu des ménages en 40 ans.
- La **crise financière** a amplifié le cycle immobilier en rendant l'accès au **crédit immobilier** plus coûteux et plus difficile.
- La baisse des prix de l'immobilier qui est amorcée est donc saine car elle va re-solvabiliser les ménages. Mais, elle risque d'entraîner un **fort ralentissement de la construction de logements ce qui alimenterait la pénurie de logements par endroits et donc une future hausse des prix**. En effet il existe en France une importante demande de logements non satisfaite due à l'insuffisance des constructions passées et au dynamisme de la croissance démographique. **Il ne faut pas que la crise immobilière se transforme en crise du logement.**

- A court terme **les emplois dans le secteur du bâtiment** (1,5 millions de personnes y sont employées) peuvent être menacés.

En quoi consistent les 4 mesures de soutien ?

- **Ces mesures répondent directement aux difficultés d'achat de logements par les ménages, au problème de l'insuffisance de la construction de nouveaux logements et au ralentissement de l'activité du BTP.** Elles viennent soutenir de manière exceptionnelle la construction de logements et l'activité du bâtiment, sans empêcher l'ajustement des prix.
- **Le lancement d'un programme de construction de 100 000 logements supplémentaires en 2 ans va permettre de soutenir le secteur de la construction tout en répondant à la forte demande de logements à des loyers abordables dans les zones où la tension sur les prix est forte.**
 - Ces 100 000 logements se répartiront en 3 catégories :
 - **30 000 logements** acquis dans les zones où les besoins sont les plus importants par des organismes HLM et qui sont vendus en l'état futur d'achèvement par des promoteurs, comme annoncé par le Président de la République le 1^{er} octobre.
 - **30 000 logements sociaux et très sociaux** seront ajoutés à la programmation actuelle. Ces logements nouveaux seront en priorité des logements très sociaux à loyers bas : 15 000 logements « PLAI » destinés aux ménages les plus modestes (revenus inférieurs à 1700€/mois en province pour un couple avec deux enfants et des loyers de 4 à 5€/m²) et 15 000 logements « PLUS » (accessibles à 60% des ménages avec des loyers de 5 à 6€/m²).
 - **Des logements intermédiaires vont également être réalisés pour répondre à la très forte demande des ménages des classes moyennes qui ne peuvent pas se loger à des conditions décentes dans un logement au loyer de marché.** Cette opération va permettre de combler le manque qui existe en France pour cette catégorie de logements depuis que les investisseurs institutionnels se sont désengagés. Ils seront répartis en deux catégories : **30 000 logements sociaux intermédiaires** sont destinés à être achetés par des particuliers pour de l'investissement locatif et seront construits par des promoteurs privés (« PLS privés ») ; **10 000 logements intermédiaires** seront acquis par la Caisse des Dépôts et Consignations pour être loués puis revendus dans quelques années notamment à leurs locataires.
 - Cette mesure permet d'anticiper utilement des investissements que l'on aurait réalisés tôt ou tard pour répondre à la demande non satisfaite de logements à loyer bon marché.
 - Pour **s'assurer que ce programme sera bien réalisé en 2 ans**, l'Etat va mobiliser ses terrains publics par des cessions et par le recours à des baux emphytéotiques, c'est-à-dire des baux de très longue durée sur des terrains restant la propriété de l'Etat. Pour les bailleurs sociaux qui

n'auraient pas suffisamment de fonds propres pour construire de nouveaux logements sociaux, la péréquation entre bailleurs sociaux instituée par la loi de mobilisation pour le logement permettra de leur apporter une aide. Enfin pour construire rapidement, plutôt que de passer par de la construction réalisée par les bailleurs sociaux sous maîtrise d'ouvrage publique, l'appel aux professionnels privés sera encouragé : ils ont souvent déjà les terrains, les permis de construire et les études sont lancées.

- La Caisse des Dépôts et consignations est invitée à réfléchir au re-conventionnement des logements détenus par ses filiales.

- **L'accélération du Programme de Rénovation Urbaine dans les banlieues.**
 - Le **programme national de rénovation urbaine** engagé en 2003 vise à rénover, dans un objectif de mixité sociale et de développement durable, les quartiers classés en zone urbaine sensible (ZUS). Il comprend la démolition et la construction de nouveaux logements sociaux, la création et la réhabilitation d'équipements publics, la réorganisation d'espaces d'activité économique et commerciale, ou tout autre investissement concourant à la rénovation des quartiers. Ces projets de rénovation urbaine sont financés par l'ANRU à hauteur de 12 Milliards d'euros et génèrent environ 40 milliards de travaux d'investissement.
 - La rénovation urbaine est ainsi un **puissant facteur de dynamisation de l'activité économique dans les quartiers**. Plus qu'ailleurs compte tenu des taux de chômage élevés et des indicateurs sociaux défavorables, l'action de l'Etat doit y être renforcée.
 - **C'est pourquoi, la rénovation urbaine fera partie de la relance par l'anticipation dès 2009 de travaux programmés pour les années suivantes pour un montant de travaux de 600 M€.** Ils seront financés avec **200 M€ de crédits supplémentaires pour l'ANRU.**

- **Le doublement du prêt à 0% (PTZ) pour l'achat d'un logement neuf en 2009 sera très efficace pour soutenir les projets immobiliers des ménages dans une période où l'accès au crédit est plus difficile.**
 - Le prêt à 0% est un prêt complémentaire sans intérêt accordé par les banques **aux ménages sous condition de ressources qui accèdent pour la première fois à la propriété**. Le montant du prêt est égal à 20% du prix du logement, avec un plafond de prix.
 - En 2009 pour tous les achats d'un logement neuf, le montant du prêt à 0% sera doublé : la quotité du prêt passera à 30 % du prix du logement et les montants de plafonds de prix des logements sont augmentés.
 - **Cette mesure répond directement aux difficultés d'accès au crédit immobilier des ménages. En particulier ceux qui n'ont pas d'apport personnel**, sans cette aide, se verraient refuser la possibilité d'emprunter. Pour un ménage qui achète une maison à Reims de 135 000€, le prêt à 0% doublé représente une aide de 40 800€ sur 19 ans. Ses mensualités de remboursement qui seraient de 848€/ mois sans aide sont de 728€/ mois.

- Cette mesure permettra de soutenir directement l'achat et la construction de 100 000 logements neufs en 2009 qui n'auraient peut-être été ni acquis, ni construits sans une telle aide.
- Le coût est de 0,6 Md€ en 2009 pour 100 000 logements.
- **Une aide exceptionnelle de l'Etat pour soutenir l'accession sociale à la propriété de 30 000 ménages modestes qui bénéficieront du « Pass Foncier » en 2009 :**
 - Mis en place fin 2007 pour les maisons individuelles (« maison à 15 euros par jour »), le « Pass Foncier » permet aux **ménages modestes d'acheter un logement en remboursant chaque mois l'équivalent d'un loyer dans un logement HLM social (450 €/mois en moyenne)**, grâce à des aides très concentrées et à l'étalement du remboursement de leur achat, sur plus de 30 ans. Le Pass-Foncier bénéficiera dès 2009 à l'achat d'un appartement (mesure prévue par la loi dite de « mobilisation pour le logement »). **30 000 ménages en bénéficieront.**
 - Pour inciter les collectivités locales à proposer ce dispositif aux ménages modestes, la contribution obligatoire des communes à ce dispositif (3000 à 5000€ par logement) sera diminuée tout en **maintenant les avantages pour les accédants.**

Comment ces mesures seront financées :

- **Une loi de finances rectificative prévoira les crédits nécessaires :**
 - 240 M€ d'aides à la pierre supplémentaires pour la construction de logements sociaux neufs ;
 - 200 M€ de crédits de paiements supplémentaires pour l'accélération du programme de rénovation urbaine (ANRU).
- **Des mesures règlementaires seront prises :**
 - Pour augmenter la quotité et les plafonds relatifs au prêt à 0% en augmentant l'effort de l'Etat de 600 M€ ;
 - Pour réduire la contribution obligatoire des communes au dispositif du Pass foncier tout en maintenant les avantages pour les accédants (coût estimé à 50 M€).
- **Une enveloppe de prêts pour le financement du logement social (PLUS, PLAI et PLS) de la Caisse des Dépôts et Consignations d'un montant de 4,5 Md€, équivalant à 350 M€ de subvention.**

Soutien au logement – rénovation de l'habitat dégradé et lutte contre l'insalubrité

L'ESSENTIEL

- Un fonds exceptionnel de lutte contre l'habitat indigne et les dépenses d'énergie est mis en place pour :
 - **aider les propriétaires occupants à revenus modestes à réhabiliter leur logement en vue de réduire leurs charges ;**
 - **renforcer les aides aux copropriétés dégradées ;**
 - **accélérer la résorption de l'habitat indigne.**
- Les programmes en cours seront accélérés pour améliorer des centres d'hébergement, mobiliser des places supplémentaires en intermédiation locative et augmenter le nombre de places en maisons-relais.

LES CHIFFRES CLES

- **80 000** : le nombre de logements anciens supplémentaires améliorés.
- **200 M€** : aides apportées sur 2 ans par le fonds exceptionnel de lutte contre l'habitat indigne et les dépenses d'énergie.
- **160 M€** : aides apportées pour l'hébergement et les structures d'accueil spécialisées, comme annoncé par le Président de la République le 3 décembre à Compiègne.

Pourquoi ces mesures ?

- **En France 46 % des logements anciens sont des «passoires» thermiques. 600 000 de ces logements sont considérés comme indignes.**
- **Plus les logements sont anciens et mal isolés, plus les charges sont élevées.** Un budget de travaux de 10 000€ sur une maison individuelle peut générer 30 % d'économies d'énergie, soit 500€ d'économies de charges par an. Mais c'est un budget hors de portée pour beaucoup de ménages.
- Par ailleurs, l'amélioration de l'accueil des personnes les plus fragiles est une réelle nécessité qui exige des investissements dans les structures d'hébergement

En quoi consistent ces mesures ?

- **Un « fonds de lutte contre l'habitat indigne et les dépenses d'énergie » sera créé pour aider au financement des travaux de rénovation qui seront réalisés en 2009 et en 2010. Il sera doté de 200M€.**

- Ce fonds aura deux catégories de bénéficiaires :

- Il permettra d'aider **80 000 ménages modestes qui sont propriétaires occupants de leur logement** à financer des travaux de rénovation. Pour une maison individuelle, sur 10 000 € de travaux de rénovation, un ménage n'aura à financer que 5 500€. Il amortira rapidement cet investissement grâce à des économies sur les dépenses d'énergie de 500€/ an (soit 600 G Wh/an).
- **Il aidera également les copropriétés en plan de sauvegarde (ex : à Grigny ou Montfermeil) qui sont fortement dégradées.** Une aide pourra être directement versée aux syndicats de copropriétaires à hauteur de 50 % du montant des travaux nécessaires.
- Il permettra l'accélération des opérations programmées pour réduire l'habitat indigne.
- **Ces aides entraîneront la réalisation de travaux d'une valeur d'1Md€, qui seront réalisés par des artisans répartis sur tout le territoire.** C'est l'Agence nationale de l'habitat (ANAH) qui sera chargée de la répartition de ces aides.
- Ce programme aura également un objectif d'information du grand public et de mobilisation des professionnels dans la dynamique du Grenelle de l'environnement.
- **Des crédits spécifiques pour l'hébergement et les structures d'accueil spécialisées seront mis en place à hauteur de 160 M€ :**
 - Ces mesures permettent de traiter toute la palette de l'hébergement d'urgence jusqu'au logement.
 - Il s'agit d'une part **de la création de 1000 places supplémentaires :** grâce à des aides à la construction (15 M€) complétées par un apport en capital de l'Etat à ADOMA.
 - Il s'agit d'autre part de l'accélération de programmes en cours :
 - **L'humanisation des centres d'hébergement** (40 millions supplémentaires en 2009 et en 2010, soit **80 millions au total**).
 - **La mobilisation de places supplémentaires en « intermédiation locative »** (15 M€). L'intermédiation locative est un dispositif dans lequel une association ou, après le vote de la loi de mobilisation sur le logement, un organisme de logement social prend en location un logement privé pour le sous-louer à une personne défavorisée. Ce programme a été lancé par l'Etat en novembre 2008 par la signature de quatre conventions avec des associations en Ile-de-France, pour 200 logements. L'objectif était de mobiliser 50 logements de plus en 2009. Ce programme sera amplifié à hauteur de 5000 logements dès 2009. Pour encourager les propriétaires privés à entrer dans ce dispositif, et louer leur bien à un loyer social pour l'intermédiation, des mesures seront prises dans le cadre de la loi de mobilisation pour le logement.

- **L'augmentation du nombre de places en maisons-relais.**
Les maisons-relais qui permettent d'accueillir des personnes fragiles d'une façon autonome mais avec un accompagnement sont reconnues comme une excellente solution par les associations pour les publics qui ne peuvent pas occuper des logements ordinaires. Environ 5300 sont ouvertes aujourd'hui. Le programme sera porté de 12000 à 15000 à l'horizon 2011. Il sera financé dans le cadre du volet « construction » du plan de relance (logements PLAI).
- Enfin, pour **garantir un fonctionnement optimal des structures d'hébergement** en 2009, est prévu l'accélération du paiement de dettes aux centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) et la reconduction d'aides exceptionnelles à hauteur de 50 millions d'euros.

Comment ces mesures seront financées :

- **La loi de finances rectificative présentée en janvier 2009 prévoira les crédits nécessaires :**
 - **200 M€** de subvention à l'ANAH pour le fonds exceptionnel de lutte contre l'habitat indigne et les dépenses d'énergie.
 - **160 M€** de crédits pour le logement de transition, l'hébergement et les structures d'accueil spécialisées.

Simplification des procédures pour accélérer les investissements

Simplification du code des marchés publics dans un souci d'accélération, de transparence, de meilleur coût et d'accès des petites entreprises à la commande publique

- Le Président de la Commission des lois de l'Assemblée nationale, Jean-Luc WARSMANN, a été chargé par le Premier Ministre d'une mission de réflexion sur la simplification des procédures de la commande publique. Après de nombreuses auditions, il a formulé 16 mesures qui permettraient d'accélérer fortement les procédures et de renforcer la transparence de celles-ci.
- En matière de seuils définissant les différentes procédures, la France a opté pour une approche plus restrictive que les règles communautaires, ce qui rend nos procédures plus complexes que chez nos voisins. De plus, un seuil de publicité différent des règles communautaires complique les formalités. **Tous les seuils seront alignés sur le droit communautaire et le seuil de publicité à 90 000 € sera supprimé.** Le seuil des marchés de travaux sera ainsi porté de 206 000 € à 5,15 M€.
- Les règles françaises peuvent aussi pénaliser les petites entreprises : ainsi nous avons fixé un seuil pour l'obligation de formalisme à partir de 4 000 €, contre 20 000 € au Royaume-Uni, en Italie ou en Suède par exemple. **Ce seuil sera porté à 20 000 €.**
- Des règles ayant pour objet la transparence manquent leur cible tout en allongeant les procédures. **Il y a matière à simplification (suppression de doublons) tout en améliorant la transparence, qui constitue un objectif qui doit être renforcé.**
- Les règles peuvent aussi empêcher de bien dépenser l'argent public : **le code des marchés publics interdit de négocier les prix**, y compris en-deçà des seuils européens, alors qu'il pourrait en découler des économies pour les contribuables. **Cette règle sera assouplie.**
- Enfin, les acheteurs sont dans une insécurité juridique qui conduit à des procédures longues, coûteuses et inutiles. Ainsi, **le droit communautaire autorise à passer un marché complémentaire avec le même prestataire à hauteur de 50% du marché initial alors que le droit français ne fixe pas de seuil** et ne mentionne que le fait de « bouleverser l'économie du marché ». Cela impose en pratique aux acheteurs de repasser par une procédure complète pour tout complément par peur d'une annulation par le juge. **Un plafond sera fixé pour les marchés complémentaires.**

Ces dispositions amélioreront la réactivité des administrations publiques. Elles seront accompagnées de mesures fortes pour renforcer la transparence sur ces marchés. **Un mois de procédure en moins sur les marchés publics injecterait dans l'économie 5 Mds d'€.**

Toutes ces mesures sont fondamentales pour assurer la bonne exécution du plan exceptionnel d'investissements de l'Etat.

Un assouplissement temporaire des règles d'urbanisme qui permettent d'accélérer les constructions de logements sans mettre en cause les principes du développement durable

- **Les permis de construire** seront prorogés pour un an à compter du 4 décembre.
- Dans les villes volontaires, tous **les coefficients de constructibilité** pourront être augmentés de 20%
- **La possibilité de construire en mitoyenneté ou en contiguïté** sur des terrains d'une taille suffisante sera temporairement assouplie. 4 millions de terrains ont plus de 1 500 m² et sont hors lotissement. Un ménage pourrait ainsi offrir à l'un de ses enfants ou à ses parents âgés, la possibilité de construire sur ces terrains en respectant la lutte contre le mitage et contre l'étalement urbain.
- Les seuils d'enquête publique en cas de travaux pour enfouissement des lignes électriques seront adaptés.
- Pour faciliter la vente de terrains publics, en particulier dans le but de construire des logements, **le droit de priorité des communes sur la cession des terrains publics sera encadré dans le temps.**
- Les dispositions relatives aux installations classées prévues pour être adoptées dans le cadre du projet de loi Grenelle 2 seront anticipées.

Modalités de mise en œuvre

- **Une loi de procédure** sera présentée au Parlement lors du premier Conseil des Ministres de 2009. Elle comprendra les dispositions législatives relatives aux marchés publics ainsi que les dispositions de simplification prévues dans la loi dite Grenelle 2.
- **Les dispositions réglementaires**, en particulier en matière de marchés publics, seront adoptées lors du même Conseil des Ministres.
- **Les mesures relatives aux droits de construction** seront intégrées par amendement à l'Assemblée nationale dans la loi de mobilisation pour le logement qui sera adoptée dès le début de l'année.

Prime de solidarité active

L'ESSENTIEL

- Chaque année, **l'augmentation des prestations sociales** en fonction de l'évolution des prix **garantit le pouvoir d'achat** des ménages.
- En 2009, **des mesures ciblées de revalorisation** sont destinées aux **ménages les plus modestes**, comme la revalorisation du minimum vieillesse et de l'allocation aux adultes handicapés.
- Ces évolutions sont **le principal amortisseur de la crise** pour les Français.
- Parce que la revalorisation du travail et la lutte contre la pauvreté des personnes qui travaillent doivent être la priorité des politiques sociales, le **revenu de solidarité active (RSA)** sera généralisé à compter du 1^{er} juin 2009.
- Sans attendre la mise en place du RSA, il faut accélérer les réformes face à la crise : une **prime exceptionnelle de solidarité active de 200 euros** sera donc servie à 3,8 millions de ménages les plus modestes, en avril.

LES CHIFFRES CLES

- **Près de 370 Mds€** : le montant des prestations sociales servies en espèces aux Français en 2007 (retraites, allocations familiales, minima sociaux, etc.).
- **+17 Mds€** : le montant de la progression des dépenses de Sécurité sociale l'an prochain (y compris progression des dépenses de santé).
- **+9 Mds€** : le montant des revalorisations des prestations sociales en 2009, en particulier au titre des retraites, des minima sociaux et des prestations familiales.
- **760 M€** : le coût de la prime exceptionnelle de solidarité active qui sera versée pour anticiper la mise en place du RSA.

La prime de solidarité active

- Le RSA renouvelle profondément nos politiques sociales. Il vise **à réconcilier la solidarité avec le travail**, en mettant fin aux effets pervers de l'assistanat, en encourageant les personnes au chômage à retourner vers l'emploi et en aidant les personnes qui, même en travaillant, ne gagnent pas suffisamment de revenus pour sortir de la pauvreté. Il concernera 3 à 3,5 millions de personnes.
- Le RSA remplacera **à compter du 1^{er} juin 2009** les deux principaux minima sociaux que sont le revenu minimum d'insertion (RMI) et l'allocation de parent isolé (API). Il sera versé aux anciens bénéficiaires de ces deux prestations pour un montant identique à celui qu'ils perçoivent actuellement. En outre, le RSA garantira une augmentation de revenus aux allocataires du RMI et de l'API qui reprennent un emploi et complétera les revenus d'activité de 1,5 millions de travailleurs pauvres. **Ainsi, un célibataire qui travaille à mi-temps au SMIC, soit 514 euros, percevra un RSA de 199 euros par mois.**
- Alors que **la crise impose d'accélérer les réformes**, le RSA ne peut toutefois pas être mis en place avant le 1^{er} juin 2009, du fait de difficultés techniques et opérationnelles.

- **Sans attendre, la prime de solidarité active permettra d'anticiper la mise en place du RSA** et de soutenir le pouvoir d'achat des ménages les plus modestes dans une conjoncture économique et sociale plus difficile :
 - La prime de solidarité active est une **prestation exceptionnelle** ;
 - Elle sera versée en **avril 2009** par les caisses d'allocations familiales. A compter de juin 2009, le RSA prendra le relais ;
 - Le montant de la prime sera de **200 euros par ménage** ;
 - Près de **3,8 millions de foyers** seront concernés.

Les retraités

- **Garantir le pouvoir d'achat de tous les retraités**
 - Le pouvoir d'achat des **15.000.000 de retraités** est garanti puisque les pensions de retraite évoluent en fonction de l'évolution des prix. Lorsque l'évolution des prix est supérieure à celle prévue, comme cela a été le cas en 2008, les pensions sont normalement augmentées d'autant l'année suivante.
 - Pour tenir compte de l'accélération de l'inflation, la hausse des pensions intervenue en janvier dernier a été complétée par une nouvelle progression de **+0,8% à compter du 1^{er} septembre**, sans attendre l'année prochaine.
 - A l'avenir, pour protéger les retraités contre la hausse des prix, la revalorisation des pensions interviendra au **1^{er} avril**, afin de prendre en compte les dernières informations disponibles sur l'inflation.
- **Répondre aux préoccupations de justice sociale des retraités les plus modestes**
 - Le **minimum vieillesse** sera augmenté de 25% sur la durée du quinquennat pour renforcer la solidarité envers les personnes âgées isolées et défavorisées. Une majoration de 200 euros a été servie, dès le mois de mars 2008, à tous les bénéficiaires. En 2009, la revalorisation atteindra 6,9% pour 400.000 personnes isolées. Le minimum vieillesse passera ainsi de 633 à 677 euros par mois à compter du 1^{er} avril, pour atteindre 777 euros par mois d'ici 2012.
 - Pour les veuves et les veufs les plus modestes, soit 630.000 personnes, le taux de la **réversion** sera porté de 54 à 60% à compter de 2010. Le gain pourra atteindre jusqu'à 80 euros par mois pour les retraités concernés.
 - Afin de réduire les poches de pauvreté dans lesquelles se trouvent certains exploitants agricoles qui ont eu une carrière incomplète en agriculture, en particulier les conjointes ou les veuves, 235.000 **retraités agricoles** verront leurs pensions augmenter à compter de 2009.

Les familles

- Le pouvoir d'achat des **6.000.000 de familles** bénéficiaires de prestations familiales est garanti puisque ces allocations évoluent en fonction de l'évolution des prix. Lorsque l'évolution des prix est supérieure à celle prévue, comme cela a été le cas en 2008, les prestations familiales sont augmentées d'autant l'année suivante.
- Dès le 1^{er} janvier 2009, les prestations familiales augmenteront de 3%. Ainsi, pour une famille de deux enfants, les allocations familiales atteindront 124 euros par mois.

Les locataires

- Les loyers sont désormais indexés sur les prix à la consommation et non plus sur indice comprenant le coût de la construction, qui progressait plus rapidement. La durée des cautions a par ailleurs été réduite à un mois de loyer.
- Pour les **5.700.000 de ménages locataires** aux revenus les plus modestes, les aides au logement seront revalorisés de près de 3% dès le 1^{er} janvier 2009.

Les ménages les plus vulnérables

- Les titulaires de minima sociaux, comme le **revenu minimum d'insertion** et l'**allocation de solidarité spécifique**, ont bénéficié d'une prime exceptionnelle pour compenser l'évolution réelle des prix en 2008. Cette compensation est venue s'ajouter à la prime exceptionnelle de fin d'année, dont le montant a été porté à 220 euros. Cette prime a été versée de manière anticipée, dès la fin du mois de novembre, à près d'1,5 millions de personnes.
- L'**allocation aux adultes handicapés** sera relevée 2,2% en avril et en septembre 2009, permettant d'en porter le montant mensuel à 682 euros, contre 652 euros aujourd'hui. Plus de 820.000 personnes bénéficieront de cette revalorisation.
- L'**allocation de parent isolé**, perçue par plus de 205.000 personnes, évoluera comme les autres prestations familiales en 2009, soit une augmentation de 3%. Elle sera intégrée dans le RSA à compter du 1^{er} juin 2009.
- Afin de permettre aux ménages aux revenus les plus modestes de faire face à la hausse des prix de l'énergie, deux mesures ont été prises :
 - l'**aide à la cuve de fioul** a été doublée à 150 euros lors de l'hiver 2007-2008. Elle a profité à 830.000 ménages modestes qui chauffent leur logement au fioul. Pour l'hiver 2008-2009, l'aide sera portée à 200 euros et versée à compter du 1^{er} janvier 2009 ;
 - un **tarif social du gaz** a été mis en place en 2008, au profit d'1,1 millions de foyers modestes. Pour ces ménages, ce dispositif représentera une baisse de la facture d'énergie de 17 à 118 euros (selon la composition du ménage et la consommation annuelle de gaz). Il s'applique à compter de novembre 2008.

Aide à l'embauche en 2009 pour les entreprises de moins de 10 salariés

L'ESSENTIEL

- Pour aider les petites entreprises de moins de 10 salariés à passer la crise et les encourager à recruter, **toutes les nouvelles embauches qu'elles réaliseront l'année prochaine seront aidées pour 2009 à hauteur de l'intégralité des charges patronales au niveau du SMIC.**
- **Cette aide, financée par l'Etat, sera dégressive avec le salaire**, c'est-à-dire qu'elle sera maximum au niveau du SMIC (**180€ par mois**) et s'éteindra à 1,6 SMIC.

CHIFFRE CLE

- Le coût de cette mesure est de **700 M€.**

Quelles sont les charges patronales aujourd'hui payées par les entreprises de moins de 10 salariés ?

- Aujourd'hui, les entreprises de moins de 10 salariés bénéficient au niveau du SMIC d'un allègement de cotisations patronales de sécurité sociale de 28,1 points, qui s'applique au salaire brut. Mais elles doivent encore payer environ 14 points de charges (retraites complémentaires, assurance chômage...).

Pourquoi une aide temporaire ?

- Les entreprises de moins de 10 embauchent en moyenne chaque année 3 millions de personnes. **Or ces petites entreprises sont particulièrement fragilisées par la crise actuelle** car elles n'ont pas toujours les ressources financières pour faire face aux imprévus. C'est pourquoi, il est décidé **une aide temporaire qui compensera les charges patronales pour toutes les nouvelles embauches en 2009, ce qui permettra à ces entreprises de passer ce cap et de continuer à recruter.**
- **Cette aide supplémentaire équivaudra à 14 points de charges environ au niveau du SMIC, soit 180 €.** Pour des embauches à des salaires plus élevés l'aide sera dégressive, c'est-à-dire qu'elle sera maximum au niveau du SMIC et s'éteindra à 1,6 SMIC.
- **Cette aide sera versée chaque trimestre par les Assedic, qui seront fusionnées avec l'ANPE dans Pôle Emploi à partir du 1^{er} janvier 2009.**
- **Le coût de cette mesure, soit environ 700 M€, sera financé par l'Etat.**

Dotation supplémentaire de 500 M€ pour financer les politiques actives de l'emploi

L'ESSENTIEL

- La crise va entraîner dans les mois qui viennent des besoins accrus pour financer les nouvelles politiques actives de l'emploi. **Pour y faire face, une dotation supplémentaire sera prévue dans la loi de finances rectificative présentée en janvier 2009.** Elle permettra notamment de mieux accompagner les **salariés licenciés économiques** dans leur recherche d'emploi, de soutenir les **actions de formation pour les demandeurs d'emploi**, de développer les **contrats de professionnalisation** et d'appuyer l'effort des partenaires sociaux pour revaloriser l'indemnisation du **chômage partiel**.
- En parallèle, **les réformes des politiques de l'emploi sont accélérées et il est demandé aux partenaires sociaux d'en tenir compte dans leurs négociations** sur la formation professionnelle et l'assurance chômage, en partenariat avec l'Etat sur les sujets d'intérêt communs.

CHIFFRE CLE

- Cette dotation supplémentaire est de **500 M€**.

Pourquoi une dotation supplémentaire pour financer les politiques actives de l'emploi?

- La crise va entraîner des besoins accrus pour financer les politiques actives de l'emploi. **Pour y faire face, une dotation supplémentaire de 500 M€ sera prévue dans la loi de finances rectificative, qui sera présentée en janvier 2009.** Elle permettra notamment de mieux accompagner les **salariés licenciés économiques** dans leur recherche d'emploi, de soutenir les **actions de formation pour les demandeurs d'emploi**, de développer les **contrats de professionnalisation** et d'appuyer l'effort des partenaires sociaux pour revaloriser l'indemnisation du **chômage partiel**.

Où en sont les réformes des politiques de l'emploi ?

Accélération de la mise en place de Pôle Emploi

- La mise en place de Pôle Emploi, organisme unique, issu de la fusion de l'ANPE et des Assedics, permet d'offrir aux demandeurs d'emploi un service plus performant, plus humain et plus personnalisé, chargé à la fois d'indemniser les chômeurs et de faciliter leur recherche d'emploi. Face à la crise, le Président de la République **a décidé d'accélérer le tempo de cette réforme** : l'objectif est 100% de guichets uniques à l'été 2009, 100% d'entretiens uniques d'inscription (placement et indemnisation) et de référents uniques en septembre 2009.

Accompagnement des publics les plus fragiles

- **Le nombre d'embauches en contrats aidés pour 2009 a été augmenté à 330 000**, soit 100 000 de plus que prévu. Ce nombre sera encore revu à la hausse si nécessaire. **Les personnes en contrats aidés bénéficieront d'un accompagnement renforcé, en cours même de contrat**, pour leur permettre de trouver un emploi en entreprise à l'issue de leur contrat.
- **Les salariés se réinscrivant comme demandeurs d'emploi à l'issue d'une mission d'intérim ou d'un contrat à durée déterminée, bénéficieront d'un accompagnement immédiat** de Pôle Emploi, dès leur réinscription.

Chômage partiel : plus de souplesse et une indemnisation plus généreuse

- Le chômage partiel est une mesure alternative au licenciement économique, qui permet d'éviter la rupture du contrat de travail quand il y a une baisse d'activité et de servir aux salariés un revenu de remplacement pendant cette période.
- Une instruction a été donnée à l'ensemble des préfets pour une **utilisation homogène et souple du chômage partiel sur l'ensemble du territoire. De même, les plafonds existants seront relevés** dans les toutes prochaines semaines : le contingent maximum par salarié et par an d'heures de chômage partiel sera porté de 600 à 800 heures pour l'ensemble des branches professionnelles et majoré à 1000 heures pour les branches qui connaissent le plus de difficultés ; la durée maximale consécutive de chômage partiel sera portée de 4 semaines à 6 semaines.
- Le chômage partiel, s'il permet au salarié de conserver son travail, représente souvent un sacrifice en termes de revenus. Les partenaires sociaux ont donc été invités à **relever le montant minimum de l'indemnisation pour le porter au niveau du SMIC car celle-ci n'a pas évolué depuis 15 ans**. De même, ils sont invités à **augmenter, pour tous les salariés, le taux de prise en charge de la rémunération perdue**, qui n'est aujourd'hui que de 50%. L'Etat prendra ses responsabilités et les accompagnera dans cet effort, en majorant les remboursements qu'il accorde aux entreprises dans ces circonstances.

Mobilisation face aux restructurations et aux licenciements économiques

- Les plans sociaux sont un véritable traumatisme pour les salariés comme pour les bassins d'emploi qui sont touchés. **C'est pourquoi le Gouvernement sera très vigilant avec les entreprises qui seraient tentées d'utiliser la crise pour justifier des réductions d'effectifs sans rapport avec elle.**
- **Les services de l'Etat sont mobilisés très en amont pour anticiper et gérer au mieux les restructurations.** Dans de nombreux cas en effet, les difficultés rencontrées peuvent être surmontées, à condition de se mobiliser très tôt avec tous les acteurs concernés.
- Pour accompagner les salariés licenciés économiques dans les entreprises de moins de 1 000 salariés, **le contrat de transition professionnelle (CTP) est prolongé dans les 7 bassins d'emploi dans lesquels il existe déjà et étendu à 18 autres bassins, choisis en fonction de l'importance des difficultés rencontrées.** Ce

contrat offre au salarié qui perd son emploi une indemnisation chômage plus généreuse et plus longue (100% du salaire net pendant 12 mois). **Surtout, il apporte, avant même la fin du préavis de licenciement, un accompagnement intensif vers l'emploi** (formation, travail en entreprise, préparation à la recherche d'emploi) **et prévoit de fortes incitations** (compensation financière en cas de reprise d'emploi moins bien rémunéré, droit au retour en cas d'échec de la période d'essai).

- Les partenaires sociaux examinent, dans le cadre de leurs négociations sur la formation professionnelle et l'assurance chômage, **l'amélioration et le renforcement de la convention de reclassement personnalisé, en s'inspirant du contrat de transition professionnelle**. L'Etat appuiera leurs efforts en finançant l'accompagnement renforcé des salariés licenciés économiques.

Pourquoi les partenaires sociaux doivent-ils être pleinement mobilisés ?

- Dans le contexte créé par la crise financière et le ralentissement de l'activité économique, il faut agir vite.
- Des négociations clefs sont en cours **entre les partenaires sociaux pour mieux sécuriser les parcours professionnels. Elles doivent aboutir avant la fin de l'année**.
 - **La réforme de la formation professionnelle** : il s'agit de réorienter les moyens vers les personnes en difficulté (demandeurs d'emploi et salariés les moins qualifiés), de rendre les financements plus efficaces et plus transparents, et d'organiser une meilleure coopération au niveau régional entre les financeurs (partenaires sociaux, Etat, région).
 - **L'assurance chômage**, qui doit être plus juste et plus incitative au retour à l'emploi.

Mise en œuvre du plan de relance

Les mesures du plan de relance seront mises en œuvre rapidement par des vecteurs d'urgence

- **Les mesures de trésorerie concernant les entreprises seront mises en œuvre dès janvier 2009.** Celles qui sont de niveau législatif seront intégrées dans le collectif de fin d'année 2008 ou à la loi de finances rectificative présentée en janvier 2009.
- **Cette loi de finances rectificative sera présentée au premier Conseil des Ministres de l'année 2009.** Elle prévoira :
 - le versement de la prime de solidarité active, qui sera assuré avant le 30 mars 2009 par les caisses d'allocation familiales, qui payent habituellement les prestations aux ménages concernés ;
 - l'aide à l'embauche pour les petites entreprises, qui sera versée trimestriellement par Pôle Emploi et les dotations en faveur des politiques de l'emploi ;
 - les mesures en faveur du logement ;
 - les investissements supplémentaires de l'Etat ;
 - La « prime à la casse » automobile.
- **Une loi de procédure sera présentée au même conseil des Ministres pour accélérer les investissements.** Les textes réglementaires correspondants seront pris dans le même calendrier.

Le programme d'investissement devra être conduit de manière spécifique pour garantir sa bonne exécution et son caractère temporaire

- **Un responsable de niveau ministériel sera nommé pour coordonner le plan de relance.** Il veillera en particulier à lever d'éventuels blocages dans la réalisation effective des investissements prévus. Il pourra redéployer des crédits au sein des programmes pour maximiser l'effet sur la croissance et l'emploi. Il veillera également au respect des plans d'investissement exceptionnels des entreprises publiques.
- **Une mission budgétaire spécifique « plan exceptionnel d'investissement pour l'activité et l'emploi », d'une durée limitée à deux ans, sera créée en 2009.** Cette mission comportera des programmes temporaires rattachés aux différents ministères concernés. Cette construction budgétaire assurera que les crédits supplémentaires ne seront pas dépensés pour des dépenses courantes, mais pour les mesures du plan de relance.
- **Un rapport sera effectué tous les trois mois et présenté en Conseil des Ministres pour faire le point sur l'exécution du plan de relance. Il sera rendu public.**

Incidence économique et financière du plan de relance

Une injection de 26 milliards dans l'économie, soit 1,3 point de PIB

- **Les investissements directs représentent 10,5 Mds d'€ :**
 - 4 Mds d'€ d'investissements supplémentaires de l'Etat ;
 - 4 Mds d'€ d'investissements supplémentaires des entreprises publiques ;
 - 2,5 Mds d'€ de financement de nouveaux investissements des collectivités locales.

S'agissant d'investissements, ce sont des dépenses non récurrentes et que le budget pluriannuel avait prévues après 2010.

- **Le soutien à la trésorerie des entreprises représente 11,4 Mds d'€ :**
 - 9,7 Mds d'€ au titre du remboursement accéléré de créances (notamment fiscales) détenues par les entreprises sur l'Etat ;
 - 0,7 Mds d'€ au titre de l'amortissement accéléré des investissements ;
 - 1 Mds d'€ au titre de l'augmentation des avances sur les marchés de l'Etat.

Ces mesures sont des dépenses avancées en 2009 ou en 2010 (pour l'amortissement accéléré) alors qu'elles étaient programmées pour être étalées jusqu'en 2013.

- **L'aide aux secteurs dans lesquels le soutien budgétaire permettra de créer ou de sauvegarder des emplois représente 2 Mds d'€ et bénéficiera en même temps à l'investissement et à la consommation des ménages :**
 - 1,8 Mds d'€ pour les mesures à destination du logement qui aideront les propriétaires accédants et créeront des logements locatifs ;
 - 0,2 Mds d'€ pour la prime à la casse automobile, qui incitera les ménages à acquérir une voiture neuve, pour autant qu'il s'agisse d'une voiture non polluante et en contrepartie de la baisse du parc de voitures anciennes et polluantes.
 - 0,2 Mds d'€ de concours à OSEO pour aider les PME à se financer.

Ces mesures sont exceptionnelles et limitées dans le temps. Elles ne seront pas reconduites au-delà de 2009 ou 2010 selon les cas.

- **Les mesures de renforcement des politiques actives de l'emploi et d'incitation à l'embauche dans les très petites entreprises représentent 1,2 Md d'€ :**
 - 0,7 Mds d'€ pour la prime à l'embauche en 2009 pour les entreprises de moins de 10 salariés ;
 - 0,5 Mds d'€ pour les mesures supplémentaires concernant l'accompagnement des salariés et des demandeurs d'emploi.

Ces mesures sont limitées à l'année 2009.

- **Le versement d'une prime de solidarité active de 200 € aux futurs bénéficiaires du RSA à la fin du 1^{er} trimestre 2009 coûtera 0,8 Mds d'€.**

Cette prime cessera d'être versée quand le RSA entrera en vigueur.

Certaines dépenses (investissements des entreprises publiques, mensualisation du remboursement des crédits de TVA) ne pèsent par ailleurs pas sur le déficit au sens des règles européennes. **L'impact du plan de relance sur celui-ci est donc d'environ 17 Mds d'€, dont 15,5 Mds d'€ en 2009¹ (¾ de point de PIB).**

L'impact économique du plan de relance de 26 milliards d'euros est évalué à 0,6 point de PIB et à 1 point en prenant en compte les autres mesures annoncées et en y ajoutant les stabilisateurs automatiques

- **L'effet macroéconomique du plan de relance est estimé à 0,6 point de PIB.**
- Les investissements publics ont un effet d'entraînement sur l'économie. Les mesures de trésorerie, arrivant à un moment où les contraintes de financement sont fortes ont aussi un impact sur la croissance (décision d'investissement, défaillances évitées).
- **En ajoutant les mesures sur la taxe professionnelle et l'éco-PTZ, l'effet des mesures prises contre la crise peut au total être évalué à 0,8 point de PIB.**
- L'impact des seuls stabilisateurs automatiques est pour sa part estimé à ¼ point de PIB. Ils représentent l'effet sur la conjoncture des hausses de prestations sociales et des moins values de recettes fiscales.
- **Au total, le soutien à l'activité sera d'environ 1 point de PIB.**

L'impact sur le déficit sera limité à 2009 et ne retardera pas le retour à l'équilibre des comptes publics

- **En 2009, l'impact sur le déficit public sera de ¾ point de PIB. Son effet sur le déficit 2010 devrait être inférieur à 0,1 point de PIB.**
- **La plupart des dépenses sont temporaires et n'ont plus aucun effet à partir de 2011. Certaines mesures constituent même l'anticipation de dépenses qui étaient programmées et n'auront donc plus à être versées en 2011 et 2012.**
- **De ce fait, le déficit public en 2011 et 2012 sera légèrement amélioré.** La trajectoire présentée dans le cadre de la loi de programmation des finances publiques sera modifiée dans ce sens en même temps que la loi de finances rectificative de janvier 2009. L'objectif de déficit public pour 2012 devrait être revu à cette occasion à environ -1% du PIB (contre -1,2% actuellement).
- **Ainsi, le plan de relance ne pèsera pas sur le déficit au-delà de 2009, car il est conçu pour être temporaire.** En revanche, il creusera la dette publique d'un peu plus de 20 Mds d'€. **Il s'agit bien d'un investissement, pour lequel on augmentera temporairement la dette, mais pas d'une dégradation structurelle de nos dépenses.**
- **Les dépenses de personnel et de fonctionnement du budget 2009 ne seront pas modifiées.** Le budget 2009, actuellement en cours d'adoption, reste utile.

¹ L'impact sur le déficit budgétaire de l'Etat sera légèrement supérieur (18,7 Md€ en 2009) en raison de règles de traitement comptable des recettes (remboursement des crédits de TVA) différentes.

- Ce plan de relance est donc compatible avec la stratégie de retour à l'équilibre des comptes publics, qui demeure un objectif même si la crise a conduit à en repousser l'échéance.